

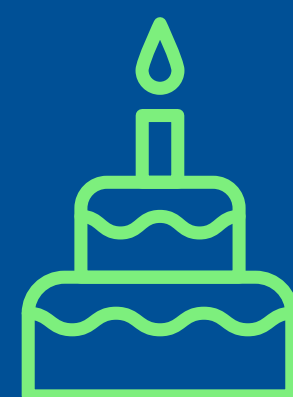


ARNAQUES A L'AVANCE DE FRAIS

Ne payez pas pour vendre !

Votre anniversaire arrive et avec lui les cadeaux ! Malheureusement vous ne serez pas toujours satisfait de vos présents et chercherez parfois à leur trouver un nouveau propriétaire. Pour cela, vous allez peut-être publier des annonces en ligne (sites de petites annonces, réseaux sociaux). Mais certains arnaqueurs guettent ces opportunités et peuvent vous contacter.

Voici quelques conseils pour ne pas vous faire rouler dans la farine !



MODE OPÉRATOIRE

- Vous publiez une annonce sur un **site de petites annonces** (Anibis, Tutti, etc.) ou **réseau social** (Facebook Marketplace, Instagram, etc.).
- Une personne vous contacte dans le but d'acheter votre bien. Elle vous propose de déléguer la livraison de votre bien à une entreprise de transport (**DHL, Expedeasy, DPD, etc.**) ou de créer un compte sur une plateforme de paiement (**Paypal par exemple**).
- Pour cela, on vous demande de **payer des frais** qui vous seront remboursés par la suite. Il existe plusieurs possibilités :
 - **Achat de cartes cadeaux**, cartes prépayées, Paysafecard, recharges PCS, etc. puis **transmission des codes PIN**.
 - **Paiement en ligne** via un formulaire transmis par email.
- Après avoir déboursé parfois plus que la valeur du bien que vous vendez, on vous **menace** de poursuites pénales si vous ne payez pas davantage.



COMMENT SE PRÉMUNIR ?



Privilégiez toujours une **rencontre physique** avec votre interlocuteur.



Aucune entreprise légitime ne vous demandera de payer des frais en achetant des cartes cadeaux (Google play, Neosurf, Itunes, etc.), **Paysafecards ou recharges PCS**.



Aucune autorité (police, Interpol, etc.) ne vous contactera par **email**. En cas de doute, **rappelez par téléphone** l'institution en vérifiant le numéro sur Internet.



Ne remplissez pas de formulaire en ligne avec vos données personnelles ou bancaires : il s'agit de **phishing**. Vous risquez de voir votre **identité usurpée** pour commettre des délits et votre **compte bancaire débité**.



Ne transmettez jamais de documents d'identité par email ou autres supports numériques.



Faites preuve de bon sens !



VOUS ÊTES VICTIME

- Si vous avez rempli un formulaire avec vos données bancaires, bloquez immédiatement votre carte.
- Signalez le profil suspect sur la plateforme de petites annonces ou le réseau social.
- Déposez une plainte pénale : munissez-vous de toutes les pièces utiles (toutes les conversations avec l'auteur, profil suspect, relevé bancaire, etc.).

CONTACT

www.votrepolice.ch
021 644 44 44

